DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE Arrondissement de Thionville



MARC LUCCHINI
MAIRE

République Française

MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ

N° 2025-079 du 17 novembre 2025 portant sur l'occupation du domaine public 18 rue de la Moselle

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3 ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la demande de Mme HERBIN Stéphanie, représentant la société MTP, souhaitant occuper le domaine public et interdire le stationnement 18 rue de la Moselle à ILLANGE

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux

ARRÊTE:

<u>Article 1</u>: L'entreprise MTP est autorisée à occuper le domaine public 18 rue de la Moselle pour la réfection des enrobés suite aux travaux électriques. La circulation sera alternée rue de la Moselle et le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier.

Cette autorisation est accordée du 24 novembre au 23 décembre 2025 de 8h à 17h.

<u>Article 2</u>: Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

<u>Article 3</u>: M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- MM. les Chefs de Centre d'Incendie et Secours d'Illange et Yutz
- Mme la Commandante des brigades de Gendarmerie de Guénange-Metzervisse
- Mme HERBIN Stéphanie, représentant l'entreprise MTP

Le présent arrêté n° 2025-079 a été publié le 17 novembre 2025

Illange, le 17 novembre 2025

Le Maire

Mairie d'Illange : 2, rue de la Moselle • 57970 Illange • 28 03 82 56 24 57 • Fax 03 82 51 03

email: mairie.illange@wanadoo.fr